

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2019

---

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AC61

présenté par

M. Bournazel, Mme Auconie, M. Becht, M. Guy Bricout, Mme de La Raudière, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Ledoux, M. Morel-À-L'Huissier et M. Vercamer

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« enregistrée »,

insérer les mots :

« et des variétés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte prévoit le transfert des missions du Centre National de la chanson des variétés et du jazz (CNV) au Centre national de la musique (CNM).

Il est ainsi important de clarifier le champ d'intervention du CNM en y intégrant le périmètre d'action actuel du CNV. Cet amendement vise donc à inclure l'ensemble des spectacles de variété qui regroupe les cabarets, les spectacles d'humour et les comédies musicales.